

République française

Département de l'Hérault

## COMMUNE DE PEGAIROLLES DE L ESCALETTE

Séance du 29 janvier 2021

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 22/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric ROIG

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Frédéric ROIG, Marie-Christine ARNAL, David SOURNIA, Guillaume ARNAL, Jean - Claude GUYONDET, Béatrice PASCAL, Sebastien VALANCOGNE, Aurélie GALTIER

**Représentés:**

**Excusés:** Christophe FREY, Lucie MAZELLA, Rens VAN DOORNE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Aurélie GALTIER

### Objet: Motion de soutien à l'action de l'association "Pour de véritables urgences au Centre Hospitalier de Lodève" - 2021\_DE\_003

L'association, créée en 2017, avait pour but d'encourager de favoriser toutes les conditions pour la création d'un service d'urgences et d'un plateau technique au Centre Hospitalier de Lodève et de la mise en place d'un SMUR.

Depuis, l'association a favorisé des avancées sociales :

- le changement de médecins du CAPS en favorisant la formation des médecins pour devenir urgentistes ;
- l'arrivée de médecins spécialistes (chirurgie viscérale, orthopédique, obstétrique et ophtalmologie)

L'association a obtenu :

- l'arrivée d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) sur le Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault en 2019 ;

Aujourd'hui, lors de son assemblée générale, l'association a revu ses objectifs, son but est maintenant de « Concourir à reconstruire une offre de service public répondant aux besoins de santé de notre territoire ».

- Récolter les besoins de santé de la population du territoire ;

SOUS PREFECTURE DE LODEVE  
Date de réception de l'AR: 03/03/2021  
034-213401961-20210129-2021\_DE\_003-DE

- Transformer le CAPS du Centre Hospitalier de Lodève en véritable service d'urgences (montée en puissance : plus de 10 000 passages en 2019) ;
- Développer la chirurgie ambulatoire et la création d'un bloc opératoire pour des interventions programmées ne nécessitant pas une hospitalisation de plus de quelques heures. En s'adossant sur le Centre d'Accueil et de Permanences des Soins, il serait alors possible d'avoir un véritable service d'urgence en capacité d'accueillir, de sauver, de donner les premiers soins et d'orienter si nécessaire, les patients vers les hôpitaux de Montpellier ou Béziers.
- Mettre en place un centre de périnatalité dans l'attente de l'autorisation d'une maternité (700 accouchements par an sur le Cœur d'Hérault) ;
- Développer l'imagerie médicale ; l'absence d'IRM oblige les personnes à se déplacer sur les grandes villes du Département et attendre parfois près d'un mois pour un rendez-vous ;

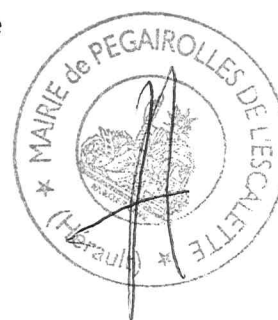
Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour :

- Porter des exigences en matière de santé et pour créer les conditions en faveur du développement de l'offre de soin sur le territoire et sur la transformation du CAPS de Lodève en Service d'Urgence.
- Adhérer à l'association "Pour de véritables urgences au Centre Hospitalier de Lodève" et verser la cotisation annuelle.
- Verser un don de 100 € à l'association "Pour de véritables urgences au Centre Hospitalier de Lodève"
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire

F. ROIG



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 03 / 03 / 20 21  
et publié ou notifié  
le 03 / 03 / 20 21

SOUS PREFECTURE DE LODEVE  
Date de réception de l'AR: 03/03/2021  
034-213401961-20210129-2021\_DE\_003-DE